

Concours photo SAINT GENIES – ETE 2019 –

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Article 1 : Objet du concours photo

Le village de St Geniès (24590) organise un concours-photo du 15 juillet 2019 au 31 Août 2019.
Le thème de ce concours est :

« Nature & Patrimoine à Saint Geniès »

Chaque candidat peut proposer **entre 3 et 5 photos, imprimées sur papier photo** (10x15cm minimum) **ET** sous leur **forme originale** (argentique ou numérique, couleur ou noir & blanc).

Les membres du jury s'appuieront pour leur choix sur un ensemble de critères :

- *L'originalité du rendu* : La capacité de présenter un sujet sous un angle original,
- *L'habileté technique* : La maîtrise des différentes étapes techniques menant à la création d'une photographie,

Article 2 : Participants et photographies

Le concours est gratuit et ouvert à tous **les photographes amateurs**, sans limite d'âge.

Deux catégories de participants : **Adultes** et **Enfants de – de 16 ans**.

Concernant les personnes mineures, la participation se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal. Ce document se trouve dans le formulaire d'inscription.

Article 3 : Date et durée du concours

Ce concours se déroule en 3 étapes :

1 ** Du 15 juillet au 31 août 2019 :

Les photographes amateurs sont invités à participer au concours en transmettant leur travail aux organisateurs.

Plusieurs possibilités s'offrent aux candidats concernant le dépôt des photos :

- DEPOT DIRECT **A L'ACCUEIL** DE LA MAIRIE DE ST GENIES
- ENVOI **PAR VOIE POSTALE**
- ENVOI SOUS FORME **NUMERIQUE** à mairie.st.genies24@orange.fr

2 ** Septembre 2019 :

- Le jury se réunira pour sélectionner **UNE photo** par participant.
- **Quinze photos seront retenues** dans chaque catégorie de participants (adultes et – de 16 ans), soit 30 photos au total.
- Les **6 premières photos** de chaque catégorie recevront un lot. Les gagnants seront informés individuellement par mail, téléphone ou courrier.

3 ** Octobre 2019 à janvier 2020 :

Les 30 photos sélectionnées seront exposées en salle du Conseil Municipal à la Mairie de St Geniès, et pourront être exposées ensuite dans tout autre lieu, toujours en mentionnant le nom de l'auteur et sans modifications.

Article 4 : Modalités du concours

Les participants sont invités à transmettre leurs travaux avant **le 31 août 2019**.

Les photographies doivent être accompagnées d'une fiche d'inscription dûment remplie qui est téléchargeable sur le site internet du village de St Geniès (<https://www.saintgenies.com>) ou disponible en mairie.

Article 5 : Procédure et modalités d'attribution des lots

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

Catégorie – de 16 ans :

- 1^{er} : Une partie de **Laser Game** ou **Archery game** au **Camping de la Bouquerie** (24590 St Geniès) pour **2 enfants**, accompagnés d'un adulte.
- 2^{ème} : **Deux agrandissements photo** offerts par **Avenir Impressions** (ZA des 4 routes – 24590 St Geniès).
- 3^{ème} : Un **coffret cosmétique enfant** offert par **Aquaromat** (ZA des 4 routes – 24590 St Geniès).
- 4^{ème} : Un **objet en bois artisanal** offert par **H2BC** (ZA des 4 routes – 24590 St Geniès).
- 5^{ème} : Un **bon d'achat** offert par le magasin **Affaires à Faire** (ZA des 4 routes – 24590 St Geniès).
- 6^{ème} : Un **agrandissement photo** offert par **Avenir Impressions** (ZA des 4 routes – 24590 St Geniès).

Catégorie Adulte :

- 1^{er} : Un **repas pour 2 personnes « Menu Tradition »** offert par la **Ferme du Chaffour** (24590 St Geniès).
- 2^{ème} : Un **coffret gourmand « Tout canard »** offert par la **Ferme de Fages** (24590 St Geniès).
- 3^{ème} : Un **coffret cosmétique** offert par **Aquaromat** ET Un **agrandissement photo** offert par **Avenir Impressions**.
- 4^{ème} : Un **dessert glacé** pour 5/6 personnes offert par **Glaces et Sorbets du Périgord** (ZA des 4 vents – 24590 St Geniès) ET un **objet en bois artisanal** offert par **H2BC**.
- 5^{ème} : **Deux agrandissements photo** offerts par **Avenir Impressions**.
- 6^{ème} : **Deux bouteilles de vins de Bergerac** (blanc et rosé) offertes par **Proxi** (24590 St Geniès).

Les gagnants s'engagent à accepter les prix sans possibilité d'échange ou de contrevaletur pécuniaire de quelque sorte de que ce soit.

Article 6 : Publication des résultats

Les candidats pourront consulter la liste des photos gagnantes sur le site internet de st Geniès ou en Mairie.

Article 7 : Cession des droits

Les participants s'engagent à céder la propriété de leur droit d'auteur au village de St Geniès, qui pourra éventuellement se servir de ces photos pour la promotion du village ou quelque autre forme de partage matériel ou numérique, de manière non lucrative.

Les images gagnantes seront mises en valeur avec les noms des auteurs et sans modifications.

Article 8 : Annulation du Concours

Le village de St Geniès se donne le droit d'annuler le concours photos s'il le juge nécessaire sans aucun droit à dédommagement de quelque nature que ce soit pour les participants.

Article 9 : Respect du Droit à l'image

En s'inscrivant, les participants garantissent à l'organisateur qu'ils sont auteurs de leurs photographies.

Les photographies ne doivent pas porter atteinte à l'image de tiers à moins que les auteurs aient obtenu toutes les autorisations des personnes concernées.

Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée.

De la même manière, la photographie ne doit pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste, contraire à la loi.

Article 10 : Respect et acceptation du règlement

L'inscription vaut acceptation du règlement, et des décisions du jury qui seront définitives, exécutoires et non susceptibles de recours. Le non-respect du présent règlement entraîne de facto le retrait de l'œuvre proposée par l'auteur.

Article 11 : Dépôt légal

Le règlement peut être consulté en ligne sur le site internet du village de St Geniès ou en Mairie.

Article 12 : Images et coordonnées des participants

Les coordonnées des participants pourront être traitées par voie informatique.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de suppression des informations nominatives le concernant, droit qui peut être exercé par l'envoi d'un courrier au secrétariat de la *Mairie de st Geniès – le bourg – 24590 St Geniès*.

Du seul fait de la participation au jeu, le gagnant autorise l'organisateur à reproduire et à utiliser son nom, son prénom et son image, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

Article 13 : Litige

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement, ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

FICHE D'INSCRIPTION – CONCOURS PHOTO

CATEGORIE : ADULTE - DE 16 ANS

Nom* :
Prénom* :
Adresse :
Tél* : _____
Email* :
S'inscrit au concours photo et déclare avoir pris connaissance du règlement et en respecter toutes les clauses.

A..... Le.....
Écrire « Lu et approuvé » Signature

*à remplir obligatoirement

PHOTO N°1

Titre :
Lieu de la prise de vue :
Date (même approximative) de la prise de vue :

PHOTO N°2

Titre :
Lieu de la prise de vue :
Date (même approximative) de la prise de vue :

PHOTO N°3

Titre :
Lieu de la prise de vue :
Date (même approximative) de la prise de vue :

PHOTO N°4

Titre :
Lieu de la prise de vue :
Date (même approximative) de la prise de vue :

PHOTO N°5

Titre :
Lieu de la prise de vue :
Date (même approximative) de la prise de vue :

Plusieurs possibilités s'offrent aux candidats concernant le dépôt de la photo :

#**DEPOT DIRECT** A L'ACCUEIL ou

#**ENVOI PAR VOIE POSTALE** à Mairie - Concours photo - Le bourg – 24590 ST GENIES ou

#Sous **FORME NUMERIQUE** à l'adresse mail suivante : mairie.st.genies24@orange.fr

AUTORISATION PARENTALE POUR LES PERSONNES MINEURES*

Je soussignée(e)responsable légal

de.....atteste donner mon autorisation pour

sa participation au concours photo de St Geniès – été 2019 - .

A..... LE.....

Écrire « Lu et approuvé » Signature